

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 25 février 2020

DELIBERATION n°2020-14

Rapporteur : M. le Président

OBJET : Convention de partenariat entre le Syndicat mixte et Laval Mayenne Technopole pour la réalisation de l'opération Challenges compétences en 2020

Les technopoles des Pays de la Loire ont développé des opérations pour faciliter le développement de l'innovation dans les entreprises. Ces opérations ont démontré leur pertinence et la Région encourage la réutilisation des opérations efficaces par d'autres technopoles au travers de convention de partenariat.

« Laval Mayenne Technopole organise chaque année depuis 2011, une édition d'une opération dénommée « Challenge Compétences ». Le concept de ce Challenge a été imaginé en 2011 par Laval Mayenne Technopole et l'Institut Laval Arts&Métiers, et est mis en œuvre par Laval Mayenne Technopole.

Cette opération vise à mettre en relation des étudiants d'écoles supérieures avec des entreprises situées dans le département de la Mayenne, dans le but de développer l'innovation. Cela permet pour les étudiants, de mettre en application et valoriser leurs compétences théoriques et pratiques auprès des entreprises mayennaises, pour les entreprises mayennaises, d'amorcer de nouveaux projets, et pour toutes et tous, d'expérimenter une démarche créative et innovante. »

« Le Challenge Compétences se déroule idéalement sur 5 jours ouvrés consécutifs. Une seule question : qu'est-ce que les compétences et savoir-faire des étudiants peuvent apporter aux entreprises ? Nouvelle offre (produits et services), nouveaux process, nouveaux marchés, ...

Une seule règle : l'entreprise ne propose pas de sujet d'étude. C'est aux étudiants, à partir de la présentation de l'activité et de la stratégie de l'entreprise, de proposer 3 idées de projets, et de maquetter une idée principale. »

« Dans le cadre du Challenge Compétences, l'École, les étudiants et les entreprises ont accès à une plateforme collaborative leur permettant de communiquer et d'échanger un ensemble d'informations et de recevoir des documents lors de l'exécution du Challenge Compétences. »

La convention proposée vise principalement pour Laval Mayenne Technopole à :

- Autoriser Le Mans Innovation à faire usage de la marque « Challenge Compétences » et des éléments graphiques relatifs à celle-ci, sur tous ses supports de communication, et donc transmettre l'ensemble des éléments nécessaires pour la communication autour du Challenge Compétences.
- Transférer la méthodologie et les outils du Challenge Compétences, en effet le process est très réglé et nécessite l'appropriation d'outils.

et Le Mans Innovation s'engage principalement à :

- Faire connaître le Challenge Compétences auprès des acteurs locaux : écoles, collectivités locales, financeurs locaux (dont sponsors privés éventuels), autres

partenaires du monde économique ou de l'enseignement... et formaliser ce partenariat lorsque cela s'avère nécessaire,

- Recruter une ou plusieurs Ecoles pour l'organisation de sessions du Challenge Compétences,
- Coordonner l'organisation des sessions du Challenge Compétences
- Recruter suffisamment d'Entreprises et veiller à leur compréhension du programme.
- Animer les sessions du Challenge Compétences,
- Organiser le jury et la remise des prix de la session
- Effectuer un suivi et debriefing suite à chaque session du Challenge Compétences :
Effectuer un suivi et debriefing suite à chaque Edition du Challenge Compétences avec Laval Mayenne Technopole, au plus tard 6 mois après la fin de la dite Edition.

« Le Mans Innovation s'engage à verser à Laval Mayenne Technopole la somme de 250 € HT par entreprise participante au Challenge Compétences au Mans et en Sarthe.

De plus, Le Mans Innovation s'engage à former ses animateurs du Challenge Compétences aux outils et à la méthode, formation qui sera assurée par Laval Mayenne Technopole. Cette formation d'une journée a un cout de 1 350 € HT, quel que soit le nombre de personnes formées. Les prérequis pour ces personnes étant de connaitre les techniques d'animation de séances créatives (une formation à ce sujet par les équipes de LMT est également possible, sur devis complémentaire). »

Je vous propose :

- 1) D'autoriser M. le Président à signer la convention à passer avec Laval Mayenne Technopole et tout document se rapportant à ce partenariat
- 2) Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011, article 6281.

ADOPTÉE

Annexe

CONVENTION DE PARTENARIAT DUPLICATION DU CHALLENGE COMPETENCES

Entre

1. **Le Syndicat mixte d'aménagement et de promotion de la Technopole de l'Agglomération mancelle**,
CS 40010 72039 Le Mans Cedex

Représentée pour la conclusion des présentes par Olivier Biencourt, agissant en sa qualité de Président, et dument habilité, ci-après dénommée « **Le Mans Innovation** »,

Et

2. **Laval Mayenne Technopole**, Association Loi 1901, située 6 rue Léonard de Vinci, CS 20119, 53001 LAVAL CEDEX,

Représentée pour la conclusion des présentes par M. Christian Travier, agissant en sa qualité de Directeur et dument habilité, ci-après dénommée « **LMT** » ou « **Laval Mayenne Technopole** »,

Etant précisé que l'ensemble des soussignés sont dénommés conjointement indifféremment « les Parties » dans l'ensemble de la convention,

Il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Laval Mayenne Technopole organise chaque année depuis 2011, une édition d'une opération dénommée « Challenge Compétences ». Le concept de ce Challenge a été imaginé en 2011 par Laval Mayenne Technopole et l'Institut Laval Arts&Métiers, et est mis en œuvre par Laval Mayenne Technopole.

Cette opération vise à mettre en relation des étudiants d'écoles supérieures avec des entreprises situées dans le département de la Mayenne, dans le but de développer l'innovation. Cela permet pour les étudiants, de mettre en application et valoriser leurs compétences théoriques et pratiques auprès des entreprises mayennaises, pour les entreprises mayennaises, d'amorcer de nouveaux projets, et pour toutes et tous, d'expérimenter une démarche créative et innovante.

Article 1 : Objet de la Convention

La présente Convention vise à fixer les conditions de mise en place et modalités d'organisation du Challenge Compétences sur l'Agglomération mancelle et le Département de la Sarthe, par l'incubateur du Syndicat mixte, Le Mans Innovation, grâce à un partenariat avec LMT. Ce partenariat implique un transfert de méthodologie et de savoir-faire entre les deux structures, une mise à disposition de la marque et de la plateforme web développée par LMT.

Article 2 : Le déroulement du Challenge Compétences

Le Challenge Compétences se déroule idéalement sur 5 jours ouvrés consécutifs.

Une seule question : qu'est-ce que les compétences et savoir-faire des étudiants peuvent apporter aux entreprises ? Nouvelle offre (produits et services), nouveaux process, nouveaux marchés, ...

Une seule règle : l'entreprise ne propose pas de sujet d'étude. C'est aux étudiants, à partir de la présentation de l'activité et de la stratégie de l'entreprise, de proposer 3 idées de projets, et de maquetter une idée principale.

- **Phase 1** : les étudiants sont amenés à se rendre dans l'Entreprise qui leur a été attribuée, pour prendre connaissance de l'activité de l'Entreprise et collecter un ensemble d'informations la concernant.
- **Phase 2** : sur la base des éléments collectés en Entreprise, les étudiants guidés par l'Organisateur, font émerger 6 à 8 idées mobilisant leurs compétences et pertinentes pour l'Entreprise. À l'issue de cette phase, les étudiants sélectionnent et enrichissent avec leur Entreprise 3 idées.
- **Phase 3** : les étudiants travaillent en autonomie pour la réalisation des supports de formalisation des trois idées de projet sélectionnées, ainsi que pour la réalisation d'une maquette de l'idée principale (cette maquette pourra prendre diverses formes en fonction du domaine de compétences concerné) et des livrables définis en amont.
- **Phase 4** : restitution et présentation des travaux remis et réalisés par les étudiants devant un jury composé d'un représentant de l'École, d'un représentant de l'Organisateur, ainsi que toute autre personne sollicitée par l'Organisateur à cet effet (dirigeants ou salariés d'entreprises par exemple).

Dans le cadre du Challenge Compétences, l'École, les étudiants et les entreprises auront accès à une plateforme collaborative leur permettant de communiquer et d'échanger un ensemble d'informations et de recevoir des documents lors de l'exécution du Challenge Compétences.

Article 3 : Engagements de LMT dans le cadre du Challenge Compétences

Laval Mayenne Technopole s'engage à :

- Autoriser Le Mans Innovation à faire usage de la marque « Challenge Compétences » et des éléments graphiques relatifs à celle-ci, sur tous ses supports de communication, et donc transmettre l'ensemble des éléments nécessaires pour la communication autour du Challenge Compétences.
- Transférer la méthodologie et les outils du Challenge Compétences, notamment avec les actions suivantes :
 - o Formation à la méthode et aux outils du Challenge Compétences des personnes qui seront en charge de l'animer sur le territoire de Le Mans Innovation (1 journée de formation), sachant que seules les personnes ayant été formées par LMT à la méthodologie pourront animer un Challenge Compétences.
 - o Accompagnement à la mise en œuvre et assistance des équipes de Le Mans Innovation.
 - o Suivi méthodologique pour les personnes qui auront animé le Challenge Compétences, après leur première animation (une demi-journée).
 - o Remise du manuel d'organisation du Challenge Compétences.
 - o Mise à disposition des conventions et modèles de documents.
 - o Fourniture d'un accès Administrateur à la plateforme collaborative, qui permettra à Le Mans Innovation d'en autoriser l'accès aux animateurs, aux référents désignés par la ou les écoles, à l'ensemble des étudiants participants, ainsi qu'aux coachs entreprises.

Article 4 : Engagements de Le Mans Innovation

Le Mans Innovation s'engage à :

- Désigner une personne référente, qui sera le contact privilégié de Laval Mayenne Technopole pour le transfert du Challenge Compétences, en la personne de Damien Derouet, manager de Le Mans Innovation,

- Faire connaître le Challenge Compétences auprès des acteurs locaux : écoles, collectivités locales, financeurs locaux (dont sponsors privés éventuels), autres partenaires du monde économique ou de l'enseignement... et formaliser ce partenariat lorsque cela s'avère nécessaire,
- Faire ses meilleurs efforts pour organiser une ou plusieurs sessions du Challenge Compétence ce qui consiste en :
 - o Assurer la communication et la promotion du Challenge Compétences en Sarthe, avec la validation de Laval Mayenne Technopole pour les supports diffusés,
 - o Recruter une ou plusieurs Ecoles pour l'organisation de sessions du Challenge Compétences,
 - o Coordonner l'organisation des sessions du Challenge Compétences sur le Département de la Sarthe (dates des sessions, lieux, matériel, ressources humaines, planning détaillé, communication, etc.)
 - o Recruter suffisamment d'Entreprises et veiller à leur compréhension du programme.
 - o Animer les sessions du Challenge Compétences, et notamment :
 - Fournir un accès à la plateforme collaborative aux personnes impliquées.
 - Sensibiliser à l'innovation et présenter le Challenge Compétences aux étudiants.
 - Animer et rendre possible les temps de créativité du Challenge Compétences (méthode, matériel, locaux, etc.)
 - S'assurer de la bonne signature de la « Convention de participation au Challenge Compétences » par les différentes parties prenantes.
 - Suivre les Équipes et leur fournir tous les éléments nécessaires au format du Challenge Compétences (informations sur les Entreprises, modèles de livrables, conseils et recommandations, ...), et se tenir à la disposition des Équipes en fonction de leurs besoins relatifs au Challenge Compétences.
 - S'assurer de la bonne remise des livrables (Diagramme SWOT, carte de l'écosystème, fiches idées, poster, maquette, support de présentation...) par les étudiants
 - o Organiser le jury et la remise des prix de chaque session du Challenge Compétences (recruter 3 à 5 personnes pour la constitution du jury, préparer les chevalets, grilles d'évaluation, diplômes, ...)
 - o Effectuer un suivi et debriefing suite à chaque session du Challenge Compétences :
 - Auprès des étudiants (questionnaire en ligne diffusé après la session).
 - Auprès des Entreprises (rendez-vous de suivi proposés après la session).
 - Avec l'École, au plus tard 4 mois après la fin du Challenge, pour faire le point sur l'édition en cours et préparer la suivante, mais aussi pour faire état des retours des étudiants et des Entreprises pour discuter d'éventuelles collaborations à venir.
 - o Effectuer un suivi et debriefing suite à chaque Edition du Challenge Compétences avec Laval Mayenne Technopole, au plus tard 6 mois après la fin de la dite Edition.
 - o Fournir à Laval Mayenne Technopole les indicateurs et données chiffrées sur les sessions du Challenge Compétences que Le Mans Innovation aura organisées.
- Ne pas modifier le déroulé et la méthodologie utilisés sans en avoir auparavant discuté avec Laval Mayenne Technopole
- Ne pas dupliquer la méthodologie et organiser un autre challenge portant un autre nom
- Ne pas transférer la méthodologie à un autre organisme, mais plutôt transmettre à Laval Mayenne Technopole les coordonnées des organismes intéressés.

Article 5 : Modalités financières

Le Mans Innovation s'engage à verser à Laval Mayenne Technopole la somme de 250 € HT par entreprise participante au Challenge Compétences au Mans et en Sarthe.

De plus, Le Mans Innovation s'engage à former ses animateurs du Challenge Compétences aux outils et à la méthode, formation qui sera assurée par Laval Mayenne Technopole. Cette formation d'une journée a un cout de 1 350 € HT, quel que soit le nombre de personnes formées. Les prérequis pour ces personnes étant de connaitre les techniques d'animation de séances créatives (une formation à ce sujet par les équipes de LMT est également possible, sur devis complémentaire).

La facturation de la journée de formation sera effectuée à la suite de la dite journée (ou au moment où sa date sera décidée ...), et la participation forfaitaire des entreprises sera facturée le 1er jour de chaque session du Challenge Compétences organisé par Le Mans Innovation.

Article 6 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de la signature par les deux parties et court jusqu'à la clôture de l'édition 2020 du Challenge Compétences, à savoir au plus tard en avril [année +1].

Une réunion annuelle entre les directions est prévue pour faire un point global sur le partenariat et envisager sa reconduction.

Article 7 : Modification et résiliation de la convention

Toute modification des termes de la présente Convention fera l'objet d'un avenant écrit entre les Parties.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, par l'une des Parties à sa seule discrétion, sous réserve d'informer l'autre partie par mail, avec un délai de 2 mois avant la date de démarrage de la session du Challenge Compétences, et ce, sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

Article 8 : Litiges

La présente Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux compétents après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait au Mans, le

En deux exemplaires originaux.

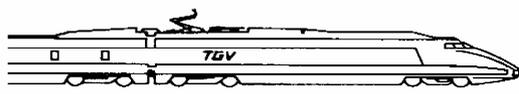
Pour Le Mans Innovation

M. Oliver BIENCOURT, Président du Syndicat mixte de la Technopole de l'agglomération mancelle

Laval Mayenne Technopole

M.Christian Travier, Directeur
Cachet et signature

Cachet et signature



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical



SEANCE du mardi 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 14 heures, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi 18 février 2020 se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la Présidence d'Olivier BIENCOURT, Président du Syndicat Mixte.

Sont présents :

Olivier BIENCOURT - Thierry COZIC - Véronique RIVRON - Patricia CHARTON - Claude JEAN - Gilles JOSSELIN - Jean-Marc LAFFAY - Didier REVEAU - Jean-François SOULARD - Patrick DESMAZIERES - Dominique AMIARD.

Absents et excusés :

Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU - Christophe ROUILLON - Anne BEAUCHEF - Alexis BRAUD - Gilles LEPROUST - Olivier SASSO - Catherine GOUHIER.

Mme Véronique RIVRON remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 janvier est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.